



DEL 23-028

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 avril 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

ÉTAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : CESSION DES TERRAINS DE BEAULIEU

Rapporteur : Damienne FLEURY

Vu la délibération n°22-069 du 13 septembre 2022,

Vu l'avis des Domaines en date du 4 avril 2023 (voir annexe jointe),

Par délibération du 13 septembre 2022, la commune d'Yvré l'Évêque a accepté une offre ferme d'ACANTHE, candidat retenu pour le projet d'aménagement du lotissement de Beaulieu, correspondant à un montant de 1.050.000 euros TTC, pour les terrains dont la commune est propriétaire, qui représentent 41 611 m2.

Dans le cadre des échanges avec ACANTHE, retenu par la commune pour l'aménagement du futur lotissement de Beaulieu, une étude, finalisée en février 2023, a été réalisée par le cabinet THEMA Environnement. Cette étude a révélé la présence de zones humides sur des parcelles appartenant à la commune, sur une surface totale de 8 923 m2 (voir annexe jointe).



DEL 23-028



Ces zones humides n'étant pas constructibles, la condition suspensive d'obtention du permis d'aménager pour l'ensemble des parcelles initialement intégrées au projet n'est pas remplie.

Les zones humides concernent les parcelles AW 9, AW 11, AW 163 auxquelles s'ajoute une partie de la parcelle AW 166 devenant inaccessible, représentent une surface totale de 15 342 m², qu'ACANTHE renonce à acquérir.

Aussi, ACANTHE a revu son offre, en la limitant aux parcelles susceptibles d'être constructibles, qui représentent 26 269 m². L'offre d'ACANTHE porte sur les parcelles AW 10 (8 097 m²), AW 166 pour partie (215 m² correspondant à l'intégration de la haie bocagère dans le projet), AW 173 (507 m²), AW 189 (956 m²) et AO 45 (16 494 m²).

Le montant de la nouvelle offre d'ACANTHE s'élève à 663 000 euros (voir annexe jointe).

Cette proposition est compatible avec l'évaluation réalisée par les Domaines.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre modifiée d'ACANTHE pour un montant de 663 000 euros et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la cession des parcelles AW 10, AW 166 pour partie (215 m²), AW 173, AW 189 et AO 45.

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 27 avril 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

